

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 20 JUILLET 2018 à 20 heures 30

Etaients présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme BARAN, M. JEGLOT, Mmes GAUTHIER, MILBEO, MM. LE POTTIER, BINET, Mme GALLAIS

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pourvoir à M. Michel JOUAN
Mme Véronique LE GALLO donnant pourvoir à M. Eric LE POTTIER
M. Samuel BRIAND donnant pourvoir à Mme Lyne MILBEO
M. Alain LE FORESTIER donnant pourvoir à M. François BINET

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER

Ouverture de la séance à 20 heures 45

Le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2018 est adopté.

1. SDE22 – ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DES HORTENSIAS

Le Conseil donne son accord pour les travaux de dépose du foyer (A44) et changement de lanterne, impasse des hortensias, avec une participation communale de 60 %, soit 312 €.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur les parcelles AD n° 115 et AD n° 142.

3. CONSULTATION POUR LE CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES – MANDAT A DONNER AU CDG22

Le Conseil mandate le CDG22 pour intégrer la Commune à la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurances statutaires.

4. HORAIRES A L'ECOLE PUBLIQUE – RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Les horaires de cette année sont confirmés pour la rentrée de septembre 2018.

5. NOM DE LA RUE DU LOTISSEMENT TRISKEL

Le Conseil donne le nom de « rue Triskel » à la voie de desserte de ce lotissement.

6. PARTICIPATION AU COUT DES INTERVENTIONS DE DESTRUCTIONS DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES CHEZ LES PARTICULIERS

Le Conseil décide de participer financièrement au coût de destruction de nids de frelons à la même hauteur que Loudéac Communauté Bretagne Centre, dans la limite d'un montant total de prise en charge de 150 €. Les foyers concernés apportent leur facture acquittée avec un RIB.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – 2017

Le Conseil Municipal adopte le rapport présenté.

8. RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Le ratio est fixé à 100 %.

9. TRANCHEE TERRAIN A COETMEUR ET CONVENTION

Le Conseil Municipal accepte que la Commune fasse une tranchée sur la parcelle de M. LE MAUX et autorise le Maire à signer une convention avec le propriétaire dans laquelle celui-ci s'engage à entretenir et maintenir cette tranchée d'écoulement des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section ZM n° 111.

Pour informations :

- Demande d'un abri de jardin sur le terrain au 4 rue des lilas – projet à réfléchir et à voir pour une autorisation d'urbanisme en septembre prochain.
- Hangar à démolir près de l'étang – voir en septembre pour une autorisation d'urbanisme pour le positionner près de l'atelier municipal – maîtrise d'œuvre sans doute nécessaire.

Clôture de la séance à 21 Heures 50

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 juillet 2018.

A Saint-Barnabé, le 23 juillet 2018

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC